

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



A ORLÉANS se tiendra, du 14 au 17 décembre, l'Exposition d'Aviculture du Loiret. Cette exposition est réputée pour ses beaux sujets. Les éleveurs y trouveront spécialement de magnifiques spécimens de canards, des différentes races.

CUEILLETTE DES OLIVES : Un concours d'appareils de cueillette mécanique des olives aura lieu à Stas (Tunis), les 16 et 17 décembre.

VIN CONTRE POMMES : En contre-partie de l'importation de nos vins français, le gouvernement de Washington nous proposerait un contingent de dix millions de boisseaux de pommes américaines... en attendant le reste. — Ne l'avons nous pas prêté, à cette place, il y a deux mois !

RECOLTE ALGÉRIENNE : La récolte vinicole en 1933 s'est élevée à 16.411.416 hectolitres, contre 18.314.892 hectos en 1932.

PONTE MOYENNE : En Angleterre on estime que, grâce aux soins dont la basse-cour est l'objet, la production moyenne d'œufs, par poule, est passée de 100 à 120. Au Canada, le chiffre moyen est passé de 78 en 1923, à 112 œufs en 1931.

UNE LOUTRE DE 22 LIVRES a été capturée par M. Carlier, garde-chasse à Pressies (P.-de-C.). Cette magnifique bête, abattue d'un coup de fusil, mesure 1 m. 10 de la tête à la queue.

LA LOI SUR LES BLÉS

Au moment où nous mettons sous presse, la Chambre vient d'apporter certaines modifications à la loi du 10 juillet sur le Marché des Blés. Nous en reparlerons dans notre prochain Bulletin.

De grandes fêtes vinicoles vont avoir lieu à Chinon

La ville de Chinon, patrie de Rabelais, organise de grandes fêtes vinicoles, qui auront lieu du 16 au 21 décembre, et seront marquées par une série d'importantes manifestations.

Les quatorze départements de notre Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest exposeront leurs plus délicieux produits à la Foire interdépartementale des grands vins fins, qui aura lieu dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Chinon.

Du 17 au 20 décembre se tiendra le congrès des producteurs de grands vins.

Enfin, le Salon général des industries viticoles et vinicoles ouvrira ses portes le samedi 16 pour se fermer le jeudi 21 décembre.

A ce Salon, tous les vins préférés des rois de France seront réunis. On y trouvera les meilleurs crus de l'Anjou, de Touraine, nos Muscadets, etc., tous les vins réputés dont une bonne cave ne saurait se passer.

Aux Producteurs de Chanvre

L'Association des Producteurs de Chanvre porte à la connaissance de ses adhérents que, d'après des instructions officielles, il ne sera plus alloué de prime pour les chanvres pesés sur les bascules privées.

Cloûture anticipée de la Chasse à la Perdrix
La chasse à la perdrix sera close, dans toute l'étendue de la Loire-Inférieure, le dimanche 17 décembre, à la chute du jour.

Une tolérance de deux jours, qui prendra fin le 19 décembre, au soir, est accordée pour le transport et la vente de ce gibier tué le dimanche 17 décembre.

A partir du 19 décembre, au soir, le transport, le colportage et la vente en seront interdits.

Pour développer la Consommation du Lait

Un Comité Départemental
vient d'être créé à Nantes

Jeu, 30 novembre, eut lieu à l'Hôtel de Ville de Nantes, une intéressante conférence sur « La Valeur hygiénique et alimentaire du lait et des Produits laitiers et sur leur consommation en France ». Le conférencier, M. Louis Lucas, ingénieur agronome, président de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Oise et directeur de l'Office national de propagande du Lait, intéressa vivement l'auditoire, fort nombreux et choisi, qui emplissait la grande salle du Conseil municipal.

M. Paul Mathivet, préfet de la Loire-Inférieure, avait bien voulu présider cette réunion et user de toute son autorité pour convoquer les éminentes personnalités présentes. Autour de lui se tenaient : MM. de la Ferronnays, député et président du Conseil général ; Cassagrain, maire de Nantes ; Raymond Lefeuve, président de la Chambre d'Agriculture ; Delafay, président de la Chambre de Commerce ; le général Lefort, commandant le XI^e Corps ; Louis Lefeuve, président de l'Office agricole.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : MM. Pageot, Barraud, le docteur Robin, Pénecau, Caillaux, Bozec, Deshayes, président du Syndicat des Epiciers détaillants ; Jeanot, président des ramasseurs de lait ; Hivert, président de la Coopérative laitière de Nantes-Banlieue ; de la Bretonnière, Paul Pichelin, de la Gournerie, de la Brosse, Sansoucy, président de la Laiterie de Blain, et Bernardaud, Michelat, Le Quen d'Entremesse, Andouard, Spais, de nombreux officiers de la garnison, des religieux des Hospices, des directeurs d'écoles, etc.

M. le Préfet annonça le but de la conférence : la création d'un Comité pour la propagande du lait en Loire-Inférieure.

Puis M. Raymond Lefeuve présenta le conférencier.

« La situation laitière actuelle, dit-il, peut se résumer ainsi : 1^o la production confine à la surproduction ; 2^o la consommation du lait en France est bien inférieure à celle des autres pays. »

L'Office national de la propagande du lait a été créé à Paris et le but de l'Assemblée, où tous les éléments de la population les plus qualifiés ont été invités, est d'envisager la création de Comités départementaux.

M. Lefeuve remercia les personnalités présentes et donna la parole au conférencier.

M. Lucas remercia lui aussi les personnalités et notamment les représentants des Pouvoirs publics, puis il entra dans le vif du sujet.

Il est difficile de faire vivre l'agriculture depuis que la crise sévit. Si le producteur peut encore vendre ses principaux produits, il n'en est pas de même des petits à-côtés de la ferme, principalement les volailles et le lait.

140 millions d'hectolitres de lait sont produits annuellement en France par huit millions de vaches et alimentent ainsi les campagnes de 12 milliards de francs tandis que le blé ne représente que 9 milliards.

Cette année, on prévoit une surproduction laitière de 15 à 20 pour cent.

Nous avons tout un programme pour essayer d'écouler cette grosse production. Nous avons commencé à l'appliquer. L'Instruction primaire nous a écouté et les résultats obtenus sont satisfaisants : en trois mois les enfants témoins ont augmenté de 800 grammes ; pendant la même période des enfants buvant 400 grammes de lait par jour ont augmenté en poids de 1 kilo 600.

Pourquoi cette augmentation ? Parce que les vitamines, les infatigables petits du lait agissent non seulement comme aliments mais comme catalyseurs. Nous devons donc user du lait pour les adolescents comme cela se fait depuis dix ans dans les écoles d'Amérique.

Chez nous, à Lille, pendant une épidémie de rougeole, les enfants ne buvant pas de lait ont maigri de 400 grammes, les autres ont augmenté du poids de 500 grammes.

Il y a une œuvre à faire ; distri-

buer du lait à tous vos enfants. C'est une grosse dépense à faire : oui, 40 millions par an à Paris, 2 millions à Lille qui est une grande ville. A Lyon nous avons obtenu des résultats immédiats : tous les instituteurs ont fait des conférences et ont donné des devoirs à leurs élèves sur la question du lait. Les laitières ont organisé un service de livraison dans les cantines scolaires au prix de 0 fr. 50 les 400 grammes. Si la méthode était généralisée, les producteurs de lait n'auraient plus à craindre la mévente.

Dans l'Armée, nous avons voulu nous attaquer au jus national. Au 17^e d'Infanterie, à Toulouse, 3 pour cent des soldats seulement ont refusé le café au lait qui ne revenait qu'à 400 francs par mois et par bataillon.

M. Lucas demande au général Lefort de faire un essai sur une compagnie de soldats, par exemple.

Puis le conférencier parle de la consommation du beurre.

Tous les sportifs devraient faire usage de beurre, aliment très concentré contenant toutes les vitamines nécessaires à la bonne digestion. Les cordons bleus devraient faire uniquement ou à peu près leur cuisine au beurre.

Ceux qui consomment du fromage frais n'ont pas été sans remarquer la valeur nutritive de ce produit.

Faites de la propagande par tous les moyens et vous arriverez à ce double résultat : avoir amélioré la santé publique et permis à la paysannerie française de gagner sa vie.

La conférence de M. Lucas fut particulièrement applaudie.

M. le Préfet remercia et félicita l'orateur. Lui aussi est un fidèle partisan de la consommation laitière et des produits qui en découlent. Il ajouta : « M. le général Lefort, ce n'est pas un secret d'Etat, vient de recevoir l'ordre de faire des expériences dans son corps de troupe. »

M. Lefeuve, dont j'ai été le complice, a préparé une liste de membres directeurs du Comité en vue. Je ne rougis pas de faire un peu pression pour que ceux que nous proposons comme membres du Comité acceptent d'embellir.

Voici la composition du Comité départemental qui fut proposé et élu à l'unanimité de l'Assemblée :

Comité d'honneur. — M. le Préfet de la Loire-Inférieure ; M. le Président du Conseil général ; M. le Général de Corps d'Armée ; M. le Maire de Nantes ; M. Delafay, de la Chambre de Commerce ; M. Lefeuve, président de la Chambre d'Agriculture.

Bureau. — Président, M. Pichelin, membre de la Chambre d'Agriculture ; vice-présidents : Mme le docteur Pouzin-Mallet, MM. Alexandre Vincent, de la Bretonnière, secrétaire et trésorier, M. Barraud, industriel beurrier et fromager. De nombreux membres furent ensuite élus pour faire partie du Conseil d'administration.

Souhaitons un plein succès à ce nouveau Comité départemental, qui, à l'aide d'une judicieuse propagande, par les tracts, les affiches, le cinéma, les conférences et aussi la voie de la grande presse, pourra accroître la consommation du lait, dans nos Ecoles, nos Hôpitaux, nos corps de troupe, dans toutes les familles, pour le plus grand bien de tous et ceci, d'autant plus que nous leur procurerons un lait propre et sain, indispensable à la santé.

R. FAIVRE.

Destruction des Chenilles

Pour la destruction des chenilles qui attaquent les choux, employez le mélange suivant : 150 gr. de nicotine pure et 1 kilo de savon blanc dans 100 litres d'eau.

Ce mélange doit être pulvérisé sur la face inférieure des feuilles et suffit pour traiter 3.000 pieds de choux.

L'opération doit être pratiquée deux fois.

Un Brin de Causette...



Dans ma p'tite jeunesse, au mois de décembre, quand c'est que je rentrais de l'école, j'avais une passion pour feuilletonner les almanachs, qu'ache-

chetais mon père, et pis je restais plongé dans leur lecture, durant des heures, tout la ressiée, au coin du feu.

An'hui, y a ben toujours des almanachs, qui sont pus mieux présentés, qu'ont des gravures soignées, des photos en couleurs, qu'en mettent plein la vue... mais y sont pus si familiers, si distrayant que dans not' jeunesse. On y voye pu guère des anecdotes en patois, des bons mots cueillis au vol dans les cabarets, ou su les marchés. Les conseils su la culture, les jardins ou la vigne sont p'têtre ben pus savants, mais y sont moins amusants que les remèdes de bonnes femmes, qu'on nous contait largement, au fois, entre les provisions météorologiques pour dire le temps qui fera, chaque semaine ou chaque jour de l'année — et le pus drôle c'est que souvent y disaient la vérité !

Les almanachs sont pus vieux qu'on le croye. Le premier qu'a paru chez nous, c'était « l'Almanach des Barbières » en 1464. Quand j'avais disais que la corporation des barbiers et des perurgiers était tout plein de noblesse, d'humour, d'amour et même de Bonhomme — c'tui là des cinq millions de la Loterie nationale !... Pu tard, en 1493 commença le « Calendrier des Bergers » qui connut la vogue jusqu'en 17^e siècle et pis en 1533 not' fameux Rabelais machina un nouveau genre d'almanach, où c'est qui l'écrivait : « Composé par moi, docteur en médecine et professeur en astrologie ». Dans le chapitre su les maladies de l'année, y disait comme ça :

« Cette année les aveugles ne verront que bien peu ; les sourds ouïront assez mal ; les muets ne parleront guère ; les riches se porteront un peu mieux que les pauvres et les sains mieux que les malades. Ceux qui seront pleurétiques auront grand mal au côté, les oreilles seront courtes et rares en Gascogne plus que de coutume et règnera quasiment mortellement une maladie horrible et redoutable, maligne et mal plaisante. Je tremble de peur quand j'y pense : elle s'appelle... le défaut d'argent ! »

Tiens, tiens, en 1533 on parlait déjà du défaut d'argent ! Vous voyez que les années défilent les uns après les autres, comme les bonhommes, mais qu'au fond c'est toujours du pareil au même et qui a ren de ben nouveau sous le soleil si ce n'est les mécaniques. A preuve, à c't époque, le bon peuple de France était très superstitieux et de peur du danger des vieilles légendes, le roi Charles neuf ordonna qu'aucun almanach serait publié sans le visa de l'évêque du diocèse.

Pu tard, les almanachs de tout sortes, apparus dans les librairies, comme : les « Prédications de Jean Petit » ; les « Etrennes de Tabarin » pour les divers corps de métiers ; le « Messager boiteux de Strasbourg » qui vit toujours ; les « Almanachs Ramponeaux » pour les blagueurs et les poulisiers ; le « Bon Jardinier » et « l'Almanach Français » qui donnaient tout plein de conseils, les foires et les marchés. Avec la révolution et pis, Napoléon, les almanachs changèrent leur façon.

On vit paraître les « Délices de Paris », la « Clé des Cœurs », le « Soldat Laboureur » où c'est qui avait des chansons militaires et des recettes agricoles.

An'hui, vous connaissez les almanachs. C'est point eux qui manquent piqué y'en a près de deux mille en France, en Belgique et en Suisse ; y en a pour les dames, les mamouilles, les garçailles ; pour les soldats, les matelots, les ouvriers, les laboureurs de la terre ; pour tout ceusses qu'ont besoin de se dédier un brin de leur travail.

Il est à remarquer que lorsque la truie se sent surveillée, elle est plus inquiète, s'affole de votre présence, de vos gestes, du moindre bruit ; à ce moment elle n'a qu'une préoccupation : défendre ses petits contre l'intrus ; il s'ensuit qu'elle néglige ses soins maternels et, fatalement, écrasera ses petits. Au contraire, lorsqu'elle est seule l'inquiétude et l'effroi ont disparu pour faire place à une tranquillité, un empressement remarquable ; lorsqu'elle se couche, elle prend un temps infini,

fruit lui donnant une saveur très appréciée.

Pourquoi le choix de cette race ? Parce que c'est la race la plus économique à élever, ne nécessitant ni petit lait, ni nourriture liquide, et, par conséquence, ni main-d'œuvre considérable.

Elle a l'avantage de résister à beaucoup de maladies, du fait de son élevage à toutes les intempéries — à la dure. Une installation de ce genre ne nécessite ni cuisine, ni salle de préparation de nourriture ; pas de porcherie plus ou moins propre, pas de litière à renouveler, etc., tous les ennuis de la porcherie sont évités. Un pré, une terre médiocre, des pieux, du fil de fer rompus, du grillage fort, un abri en bois, et c'est tout. Toute la nourriture se donne sèche et broyée ; des racines entières sont distribuées crues : topinambours, betteraves, rutabagas, navets ; verdures : trèfle, luzerne, coupé d'herbes jeunes, et comme boisson, exclusivement de l'eau propre.

Cette race est très résistante, mais elle est, l'acteur principal : 1^o très prolifique, 2^o laitière remarquable.

La truie donne couramment 8 à 10 petits, souvent 12, quelquefois 14-16. N'étant pas d'une race lourde, elle n'écasse ses petits qu'à de très rares exceptions, par suite de portée nombreuse. Elle a l'instinct maternel très développé et ses mises-bas se font sans aucune surveillance du propriétaire, et les petits téteent leur mère à volonté.

Les éleveurs paraissent très surpris qu'il ne faille pas de surveillance pour les mises-bas, c'est la qualité la plus remarquable de cette race.

Il est à remarquer que lorsque la truie se sent surveillée, elle est plus inquiète, s'affole de votre présence, de vos gestes, du moindre bruit ; à ce moment elle n'a qu'une préoccupation : défendre ses petits contre l'intrus ; il s'ensuit qu'elle néglige ses soins maternels et, fatalement, écrasera ses petits. Au contraire, lorsqu'elle est seule l'inquiétude et l'effroi ont disparu pour faire place à une tranquillité, un empressement remarquable ; lorsqu'elle se couche, elle prend un temps infini,

Elevez vos Porcs en plein air Lesquels et pourquoi ?

Eleveurs, vous ne pouvez pas élever toutes les races de porcs en plein air, seul le « Middle White Yorkshire » arrive en tête de liste des deux ou trois races s'adaptant au plein air intégral.

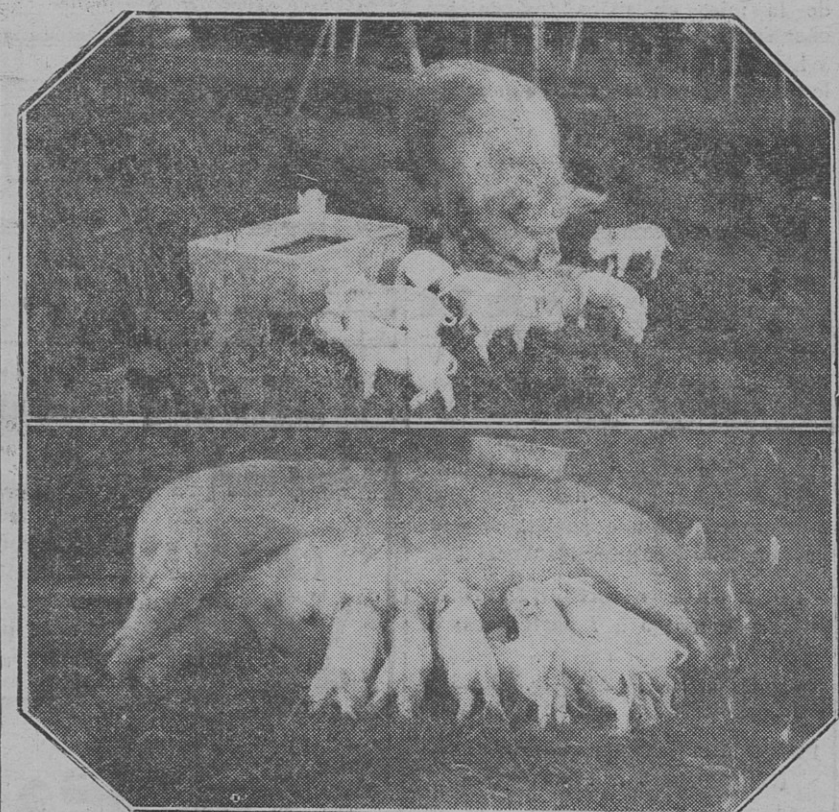
La conformation de ce porc est telle que, pour un minimum de charpente, tête et pattes, il présente le maximum de chair ; il est très apprécié par les charcutiers, leur donnant un déchet très réduit ; d'après eux, aucun porc n'aurait donné actuellement un tel résultat à l'abattage, cet animal ayant de très petits os, avec un squelette très réduit.

Le Middle élevé en plein air n'est pas gras, sa chair est ferme, légèrement colorée, elle a de plus un léger

regarde bien à droite et à gauche, constate que tous les petits sont bien d'un seul côté, s'agenouille, puis toujours lentement, s'abaisse en écoutant bien si un de ses petits ne crie pas, elle s'allonge encore doucement ; si par hasard un jeune imprudent s'égare de l'autre côté pendant tous ses préparatifs et qu'il se trouve pris entre elle et une cloison, il crie, et la truie se relève aussitôt, l'appelle à sa manière, lui fait voir la bonne direction, puis patiemment recommence et enfin s'allonge pour la tête.

Il est donc inutile de les séparer de leur mère à la naissance et de les surveiller. La truie mûlle étant avant tout très bonne mère.

En résumé, avec cette race, l'agri-



culture n'est plus astreint à un surcroît de travail et peut facilement annexer ce genre d'exploitation à son travail habituel : culture, élevage bovin ou autre industrie. Il aura comme avantage une source de profits nouveaux.

G. BOYER,
adhérent du Syndicat,
éleveur à la Jullennette,
Saint-Etienne-de-Montluc.

M^r LUCAS.

L'Economie dirigée

On parle beaucoup, depuis quel- que temps, d'économie dirigée. L'expression plait et chacun va la répétant. Les journaux en sont farcis.

C'est très bien ; mais si nous demandons à dix personnes différentes, « économistes distingués », journalistes ou professeurs, ce qu'ils entendent par cette nouvelle formule, nous aurons dix réponses différentes.

Il semble donc bon de réfléchir à ce qu'elle renferme afin de l'employer, si possible, à bon escient.

Economie dirigée s'oppose, dans les termes mêmes, à l'économie libre. Nous avons, ainsi, l'ébauche d'une définition, quoique toute négative. Pendant tout le XIX^e siècle, et jusqu'à nos jours, la doctrine économique qui triomphait dans les universités et, partiellement dans les faits, était celle de l'économie libre.

On l'appelait le libéralisme. Son dogme fondamental, c'est que le moindre économique obéit à des lois immuables, dont la première est celle de l'offre et de la demande, et que de s'opposer à ces lois ne fait que retarder leur triomphe en provoquant des maux inutiles.

La grande prospérité qui marque le siècle dernier et le début du nôtre donnait une force singulière et un prestige certain au libéralisme, encore que celui-ci reçût beaucoup d'amendements dans la réalité, notamment par le protectionnisme.

La guerre porta un coup dur à ce régime qui supposait en effet des

Le Mur mitoyen

Une très intéressante question de mitoyenneté a été jugée par le Tribunal civil de la Seine.

Le propriétaire voisin d'un mur non mitoyen avait cru devoir appliquer sur ce mur un enduit de plâtre. Le propriétaire du mur consistait cette entreprise comme une prise de possession dudit mur et il assigna l'auteur de cet acte devant le tribunal pour l'obliger à acquiescer la mitoyenneté du mur et à lui payer la somme représentant sa part de mitoyenneté dans ce mur.

Le Tribunal décida que le propriétaire du mur ne pouvait contraindre son voisin à acquiescer la mitoyenneté, son seul droit en la circonstance était d'obliger le voisin à supprimer l'entreprise faite par lui sur le mur non mitoyen et à l'indemniser du préjudice qu'elle a causé, conformément à l'article 1382 du Code civil.

Ainsi le propriétaire exclusif du mur peut empêcher qu'on ne place sur ce mur des objets quelconques, si légers soient-ils, il peut demander des dommages-intérêts ou la suppression des usurpations commises sur sa propriété, mais le Tribunal lui refuse la faculté de contraindre le voisin à acquiescer la mitoyenneté.

L'article 661, en effet, ouvre à tout propriétaire joignant un mur, la faculté d'un accord de volontés entre les propriétaires et de le rendre mitoyen ou tout ou en partie ; mais il ne confère nullement au propriétaire du mur le droit de contraindre son voisin à en acquiescer la mitoyenneté ; cette acquisition ne peut résulter que d'un accord de volonté entre les propriétaires ; une seule entreprise de fait sur le mur du voisin, en dehors de toute convention, ne saurait donc emporter acquisition de la mitoyenneté.

Par contre, le propriétaire du mur est obligé de céder la mitoyenneté au voisin lorsque celui-ci le désire ; il doit subir la volonté du voisin, il ne peut pas exercer sa sienne malgré le voisin.

Cependant, il faut ajouter que la jurisprudence à ce dernier point de vue est quelque peu flottante. Ainsi un arrêt de la Cour de Cassation de 30 mai 1894, paraît décider qu'il y a lieu à acquisition forcée de la mitoyenneté en vertu de l'article 661 quand le voisin adosse un ouvrage à un mur non mitoyen.

Il serait intéressant de voir trancher d'une façon définitive une question de droit aussi importante d'une application aussi fréquente et qui donne lieu à de si nombreux et irritants conflits.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

M^r LUCAS.

et qui, d'ailleurs, sous l'influence de cette direction, le deviennent par réaction de moins en moins. Ver- rons-nous donc les Etats assumer partout la direction de la produc- tion et des échanges ? A quelles querelles se prépare-t-on, et à quelle misère ! Car il faudra, en fin de compte, retrouver par la voie des traités ces courants d'échanges que le besoin du consommateur et la capacité du producteur avaient sus- cités, que l'intérêt du commerce avait organisés.

Soyons donc à la fois plus mo- destes et plus sages. Disons qu'il est vrai qu'en économie politique, il y a des lois, comme il y en a toujours dans la nature. Ces lois n'étant, selon la définition célèbre, que « l'expres- sion de rapports nécessaires qui dé- rivent de la nature des choses », ne sont affectées d'aucun caractère moral : elles ne sont ni bonnes, ni mauvaises ; elles sont ce que l'obser- vation les dégage, ce que l'esprit les formule. Jusque-là l'économie libé- rale a raison, mais elle se trompe quand elle en déduit : il n'y a donc qu'à laisser les lois s'exercer libre- ment sans chercher à intervenir dans leur jeu ; elle se trompe car l'homme n'est pas l'esclave de la nature, il en est le maître.

Il ne peut rien contre les lois ; mais il peut s'en servir, les combi- ner, les instruire en quelque sorte. De même qu'il ne peut faire remon- ter un fleuve à sa source, mais au lieu de le laisser se répandre et tout détruire, il peut l'endiguer, creuser son lit, l'enfermer dans des aque- ducs, etc.

Ayant reconnu les lois, en se sou- mettant à elles l'homme se soumet. Cette vérité vaut dans le do- maine économique, comme dans le domaine politique, comme dans le domaine moral.

Est-ce cela l'économie dirigée ? Si oui, oh ! alors n'hésitions pas à le dire : elle est la vraie formule, la vraie même. Mais nous craignons de comprendre que ses protagonistes ne voient en elle tout autre chose. Ils entendent supprimer les lois en supprimant les facteurs mêmes qui les établissent. L'offre et la de- mande ? Ils régleront la production directement d'après les besoins de la consommation. Voilà qui est bien simple.

Si simple qu'il faut craindre que ce soit impossible. Derrière les lois relatives de l'économie moderne, il y a les lois éternelles de l'homme. Si vous luez son initiative, son inté- rêt et sa liberté, vous réussirez peut- être à diriger complètement la pro- duction et la répartition des produits, mais alors vous aurez rétabli l'escla- vage.

L. SALLERON.

Les Accidents de Battage

Pendant la campagne dernière de battages en Loire-Inférieure, il y a eu cette année pas mal d'accidents sérieux ; or il nous est apparu que bon nombre de cultivateurs ne se rendent pas compte de la situation qui leur est faite par la législation en matière d'accidents du travail agricole pendant la période des bat- tages. La plupart sont souvent mal assurés, quelquefois pas, et tous croient que si l'entrepreneur ou le syndicat ou la coopérative sont assu- rés, tout va bien, et qu'ils n'encourent aucun risque si un accident survient à l'occasion du battage des grains.

Possions donc le problème et voyons au juste ce qu'il en est au point de vue de la responsabilité de chacun. La loi du 9 avril 1898 est la loi fondamentale qui a institué le ris- que professionnel, mais comme elle ne s'étendait pas aux accidents agri- coles, les risques du battage des ré- coltes en étaient exclus.

Pour remédier à cet inconvénient et par suite de la généralisation de l'emploi des moteurs inanimés dans les grandes exploitations agricoles, la loi du 30 juin 1899 fut promulguée. Cette loi décidait, dans un sens large, que les accidents occasionnés par l'emploi des machines agricoles actionnées par des moteurs inanimés seraient désormais à la charge de l'exploitant du dit moteur. A partir de ce moment l'entrepreneur de battages avait la charge des acci- dents survenus du fait de son maté- riel.

Puis furent mises en application la loi du 15 décembre 1922, dite loi des accidents agricoles, et la loi du 30 avril 1926 qui la complétait, en appliquant le principe de la respon- sabilité aux artisans ruraux, ainsi qu'aux associations agricoles.

Ces principes posés, comment s'éta- blit la responsabilité des accidents, tant pour les entrepreneurs que pour les coopératives ou syndicats de bat- tages ?

1° Accidents survenus au person- nel qui dirige le matériel et s'occupe de la mise en place (mécanicien, chauffeur, engreniers).

L'entrepreneur est responsable, ou le syndicat, ou encore la coopérative.

2° Accidents survenant au person- nel embauché par l'agriculteur, pro- priétaire de la récolte,

a) Si l'accident est produit par la machine en fonctionnement, applica- tion de la loi du 30 juin 1899, l'en- trepreneur est responsable.

b) Si le matériel en fonction n'est pas la cause de l'accident.

S'il s'agit d'un domestique ou d'un journalier payé par le propriétaire de la récolte, ce dernier est respon- sable.

S'il s'agit d'un voisin venu prati- quer l'entraide mutuelle, même sans salaire, le propriétaire de la récolte est encore responsable.

Si la victime se trouve être domes- tique prêtée par un voisin, l'accident reste à la charge de l'employeur habi- tuel avec lequel existe le contrat de travail, c'est-à-dire le voisin, le pro- priétaire de la récolte se trouve dé- gagé de toute responsabilité.

3° Accidents survenant au person- nel de Coopération de battages.

Ces Associations agricoles ne sont responsables que du personnel em- bauché pour diriger le matériel.

Le propriétaire de la récolte res- tant responsable de tous accidents survenant à son personnel, même du fait du matériel.

En dehors des accidents du tra- vail, il est prudent pour les entre- preneurs, comme pour les syndicats ou coopératives, de souscrire une police de responsabilité civile pour accidents causés aux tiers.

Nous donnons ces indications sous réserve de l'appréciation des tribu- naux.

Comme conclusion, ne pas croire que la police qui garantit l'entre- preneur de la coopérative peut gar- rantir tous ceux qui participent aux travaux de battages, c'est une erreur grossière et il est indispensable que chaque fermier soit bien assuré pour tous les accidents pouvant sur- venir au cours des travaux agri- coles, même pour le cas d'entraide par un personnel prêt et non rémunéré, et garanti pour une somme suffisante en cas de grosse inca- pacité.

COFFRES-FORTS 93 rue de Richelieu PARIS
BAUCHE 21 Pl. du Bédouin NANTES
Catalogue franco

La Campagne du Blé en Italie

M. MUSSOLINI RECOMPENSE DES AGRICULTEURS

M. Mussolini vient de procéder à la remise de prix en espèces et de médailles commémoratives aux agri- culteurs qui, par leurs efforts, ont doublé, et parfois même triplé leur récolte de blé. On sait qu'à la suite de la campagne de propagande menée par le gouvernement pour dé- velopper la culture des céréales, l'Italie va pouvoir, cette année, se passer des importations de blé étranger.

Dans son discours, M. Mussolini a déclaré notamment :

« La victoire que nous célébrons aujourd'hui est due à la ténacité, à la technicité des agriculteurs ita- liens et à leur foi sincère dans le régime fasciste. Financièrement, éco- nomiquement et militairement, cette victoire a une signification profonde : nous savons maintenant qu'en aucune circonstance le soldat italien, le peuple italien ne manquera de pain. »

Un beau Rêve

C'est celui de l'inventeur. Toute invention n'a-t-elle pas à sa base un rêve ? Et quel rare bonheur éprouve le savant dont le rêve arrive petit à petit à devenir une réalité.

Ce bonheur, le public qui profite du résultat de l'invention est loin de l'éprouver lui-même. Il semble tout simple au citoyen de monter dans un avion, d'appuyer sur un bouton électrique, comme au cultivateur d'épandre un sac de Potazote ; et, cependant, le Potazote ne serait pas sans Georges Claude et, sans l'ingé- nier de ce savant, l'association potasse-azote n'aurait pu être réali- sée à un prix aussi minime.

Et, cependant, l'agriculteur con- naît maintenant le Potazote, mais il ignore parfois Georges Claude ; ou il ne connaît que quelques travaux de ce dernier, et rarement ceux dont il profite journellement. Se doute-t-il que les tubes de néon qui illuminent le cinéma de la ville sont dus à l'inventeur sans lequel le Potazote n'eût jamais été réalisé ?

Marché des Fruits à Cidre

On vérifie aujourd'hui par la rem- ette des cours et la terminaison prochaine de la campagne les ren- seignements donnés par la Confé- dération sur l'importance de la récolte comparée aux besoins. Les cours très bas d'environ 100 francs pratiqués en septembre étaient anormaux ; ils ne couvraient pas les frais.

L'effort de ceux qui trouvaient logique une « adaptation » des cours des pommes aux cours (effondrés) des alcools, devait être une fois de plus contredit par les faits : le prix de vente des pommes n'est pas indé- finiment compressible.

En effet, par la force des choses le redressement des cours annoncé par la Confédération s'est produit et s'est poursuivi depuis le début de la campagne. La revalorisation a marqué un temps d'arrêt vers la fin d'octobre, mais le mouvement s'est accentué depuis lors.

L'EXPORTATION DES FRUITS A CIDRE

Comme nous l'avions annoncé, l'exportation a pris une certaine ampleur et a contribué à la revalo- risation des pommes à cidre.

En Angleterre nous avons exporté :

	tonnes	métriques
Du 15 au 21 octobre.....	3.309	
Du 21 au 28 octobre.....	1.708	
Du 28 octobre au 4 nov.....	1.756	

Soit au total..... 6.773

En Allemagne, nous croyons sa- voir qu'il a été expédié environ 4.400 wagons. Enfin nous pensons qu'une cinquantaine de wagons ont été expé- diés vers la Suisse.

A titre d'indication sur les cours à l'étranger, voici les prix pratiqués en Allemagne et en Suisse

Allemagne	(en tonne rendue)
17 octobre.....	700 fr.
25-31 octobre.....	660-750 fr.
6 novembre.....	680-745 fr.

Suisse

(la tonne rendue)	
13 octobre.....	300-400 fr.
20 —	400-500 fr.
27 —	450-700 fr.
10 novembre.....	550-700 fr.

Soignons nos Herbages !...

Notre confrère, « L'Agriculture du Pays d'Anjou », donne les conseils ci- dessous pour l'amélioration des her- bages, trop souvent négligés, dont nos lecteurs feront leur profit.

Le drainage

Bien souvent le drainage est la première opération qui s'impose.

L'eau en excès dans le sol en chasse complètement l'air. Les raci- nes des plantes y végètent miséra- blement, les réactions chimiques et biologiques nécessaires à la transfor- mation des réserves du sol et à la nutrition des plantes, ne s'y effec- tuent pas.

La végétation des bonnes grami- nées reste languissante, tandis que les plantes des terrains humides — dont le jonc est l'exemple le plus typique — prennent le dessus et enlèvent toute valeur à l'herbage.

Le drainage s'impose. Le procédé le plus efficace est évi- demment le drainage par tuyaux de poterie. C'est le plus durable, le plus parfait, mais malheureusement aussi le plus coûteux.

Aussi l'a-t-on remplacé, en cer- tains cas, par le drainage par char- rue-taupé, infiniment moins coûteux, mais aussi moins durable, sem- blant de plus, il faut souligner que ce procédé de drainage n'est réellement possible que dans les herbages d'une certaine étendue, présentant une lé- gère pente assez régulière et un sol d'argile compacte sans sable ni cal- leux jusqu'à une profondeur d'en- viron 50 centimètres, à laquelle l'obus doit être descendu si l'on veut obte- nir un drainage de quelque durée.

En dehors de ces nécessités, l'effort de traction à la barre d'attelée de la charrue-taupé est tel (2.000 kil. environ à la profondeur de 50 cent.) qu'un tracteur est nécessaire.

Enfin le mode de drainage le plus élémentaire consiste, toutes les fois qu'il y a la pente et l'évacuation indispensables, à ouvrir des rigoles abouissant à un fossé principal.

Il existe d'excellents types de rigoles travaillant vite et bien. L'inconvénient est, dans les prés à faucher, d'inégaliser le terrain, mais le procédé est rapide, peu coû- teux et, en général, d'une bonne efficacité.

Le chaulage

Une fois le sol débarrassé de son excès d'eau, il faut voir si un cha- luge n'est pas indispensable. Avec le drainage, le chaulage est le facteur le plus merveilleux de transformation de nos mauvaises prairies.

Les herbages souvent submergés, ceux où abondent les joncs, l'oseille, la fougère, sont presque toujours acides et nécessitent avant tout apport d'engrais, des chaulages.

Faites appel à nous. Nos analyses- rons gratuitement vos terres et, sous huitaine, nous vous fixerons sur les exactes nécessités de chaque cas.

En règle générale, la dose de 1.200 à 1.500 kilos de chaux blutée ne doit pas être dépassée par hectare. Elle est à épandre aussitôt que pos- sible.

sible en hiver, jusqu'à fin février, première quinzaine de mars au plus tard.

Après cet épandage, n'appliquez ni fumier, ni engrais chimique avant l'hiver suivant.

Nous n'insisterons d'ailleurs pas davantage sur cette importante ques- tion que nous avons largement traitée dans nos deux derniers numéros.

L'aération du sol

Le sol de nos vieilles prairies est souvent feutré, couvert de mousses qui étouffent les bonnes graminées. Un fort hersage soit à la herse ordi- naire, soit mieux au régénérateur de prairies, donne les meilleurs résul- tats.

Si la mousse est particulièrement abondante et tenace, faites précéder ce hersage un certain temps à l'avance, d'un épandage de sulfate de fer neige à la dose moyenne de 250 kilos à l'hectare.

Ce hersage peut être fait à la sortie de l'hiver, en février-mars, dès que le temps devient plus favorable.

La fumure

Normalement, le hersage est pré- cédé de l'apport de fumier, composts ou engrais chimiques (scories et aussi chlorure de potasse, si l'expé- rience en a montré l'utilité).

En mars, appliquez une petite dose d'engrais azoté (sulfate d'ammo- niac ou nitrate de soude) : 75 kilos environ à l'hectare, pour hâter la départ de la végétation.

Puis, en cours de végétation épa- nchez, dans les herbages pâturés, l'épan- chage des boues, le nivellement des taupinières, la coupe des « refus » que l'on peut avec profit ensiler.

Ce peut être également l'appli- cation de petites doses successives d'engrais azoté, suivant la méthode inten- sive chère aux Danois et aux Hol- landais, qui, par des passages succes- sifs de nombreuses têtes de bétail sur des parcelles recevant trois ou quatre fois des doses de 75 à 100 kilos d'engrais azoté en cours de végéta- tion, obtiennent un dépeuplement parfait, une repousse rapide d'une herbe tendre et très nutritive et, en définitive, le plus grand profit.

La méthode est à essayer et à mettre au point chez nous, de pré- férence dans les herbages à sous-sol toujours humide.

Résumons-nous :

A la base de l'amélioration du nombre de nos herbages résident le drainage et le chaulage. Ces deux opérations effectuées, l'entretien con- rant s'obtient aisément par un emploi équilibré de fumiers très décomposés, de composts, d'engrais chimi- ques, spécialement phosphatés, sans négliger les herbages dans les vieilles prairies.

N'oublions pas que soigner nos herbages et en accroître la valeur, c'est suivre la voie la plus sûre et la plus rapide pour améliorer notre troupeau et en accroître le rende- ment.

Machines Agricoles

Trieurs à Grains

Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats. En une partie, ou deux parties pour être plus transportables

POUR GROSSE EXPLOITATION (rendement 5 à 7 hectolitres)

En une partie... 2.110 fr. 2.233 fr.
En deux parties... 2.166 fr. 2.280 fr.

POUR MOYENNE EXPLOITATION (rendement 3 à 4 hectolitres)

En une partie... 1.568 fr. 1.805 fr.
En deux parties... 1.758 fr. 1.900 fr.

POUR PETITE EXPLOITATION (En une partie)

Rendement 1 hl. 1/2 1.117 fr. 1.235 fr.
2 hl... 1.364 fr. 1.499 fr.

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

Concasseurs

Cylindres en acier trempé ; distri- buteur automatique par engrenages, mécanisme de réglage ; coussinets bronze.

Modèle à bras, sur pieds bois ?

N° 1 débit 80 litres..... 365 fr.
N° 2 — 100 — 415 »
N° 3 — 130 — 510 »

Modèle au moteur, sur bâti fonte :

N° 2 débit 150 litres..... 485 fr.
N° 3 — 250 — 595 »
N° 3 bis — 350 — 780 »
N° 4 — 450 — 980 »

Prix départ. Remise à nos adhé- rents. Autres modèles sur demande.

Brouettes à sac

Modèle chêne verni, force 120 kilos : 72 francs. Force 200 kilos : 95 francs. Prix départ usine et remise.

Biberons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, fa- ciles à nettoyer.

Modèle Vendée..... 7 25
Modèle Loire-Inférieure... 14 25
Prix nets pour syndiqués, mar- chandise à Nantes.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPEES ELECTROPOMPEs, eau, vin, etc., et des MATRIQUES, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modifica- tion et peuvent être confiés à l'essai.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, serrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0°65	275 fr.
12 à 16 —	0°70	300 »
20 à 25 —	0°82	345 »
25 à 30 —	0°88	370 »
30 à 35 —	0°90	395 »
35 à 40 —	1°	425 »
40 à 45 —	1°10	450 »

Ces prix s'entendent franco toutes gares. Remise à nos Adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Herses à Chainons

pour prairies

Pour déchausser les prairies, éten- dre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc... Ces herse, entièrement EN ACIER, sont énergiques et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 °/° d'un côté et 45 °/° de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usage, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

Long.	Largeur	Poids	Prix
1°30	18	70 kilos	350 fr.
1°60	22	85 —	425 »
1°90	26	99 —	495 »
2°20	30	113 —	565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

Herses Emousseuses, avec dents EN FONTE trempée, à double effet, depuis 300 fr. Nous consulter.

BACS pour PATURAGES

Rectangulaires avec bords « MODERNES » et rivés

Hauteur 0°50 ... Garanties étanches

Conten. Long. Larg. Prix garanti

350 lit. 1° 0°70... 280 fr.
400 lit. 1° 0°80... 310 »
500 lit. 1°25 0°80... 350 »
600 lit. 1°40 0°85... 400 »
700 lit. 1°60 0°90... 455 »
800 lit. 1°80 0°90... 535 »
1000 lit. 2° 0°90... 580 »

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Bacs cylindriques, nous consulter.

Moulins

Nombreux modèles des meilleures mar- ques, pour marche à bras, au manège, ou au moteur. Voici un aperçu de quelques types :

PETITS MOULINS-CONCASSEURS avec distributeur automa- tique convenant pour moulin et concasseur :

blé, orge, sarrasin, fè- ves, pois, etc... Finesse de mouture réglable au moyen d'une vis, qui éloigne ou rapproche les meules. Celles-ci sont en fonte trempée, d'une dureté exceptionnelle et se rempla- cent après usage.

N° 1, sur pieds bois, avec manivelle et volant, deux vitesses, meules de 170 m/m, débit 40 à 80 litres à bras..... 310 fr.

N° 2, sur pieds bois, avec deux manivelles et volant, meules de 220 m/m, débit 80 à 100 litres, à bras..... 520 fr.

N° 2, sur colonne en fonte, avec poulie-volant, sacs manivelle, pour moteur, débit 150 à 200 litres..... 520 fr.

Ces différents moulins sont livrés avec meules pour grains durs. Pour l'avoine, demandez : meules spéciales. Remise à nos adhérents.

MOULINS GROS MODELES avec meules en composition émeraude-silice, à longue durée, pouvant moulin- n'importe quel degré de finesse toutes graines et tous produits divers. Le réglage s'opère une fois pour toutes. Un levier à excentrique sup- prime instantané- ment le contact des meules, sans modifier le ré- glage, d'où une supériorité énor- me sur les autres systèmes. Roule- ments doux, à l'abri des poussières ; graissage

par « Stauffer » ; fonctionnement silencieux.

N° 1 débit 100 à 150 kgrs... 975 fr.
N° 2 — 200 à 300 — 1.220 »
N° 3 — 300 à 600 — 1.730 »
N° 4 — 600 à 900 — 2.575 »

Ces prix s'entendent sur bâti et pieds fonte. Ces moulins, sur socle, réduction de 100 francs.

Prix départ usine. Remise intéres- sante à nos adhérents.

APLATISSEURS DE GRAINS, APLA- TISSEURS-CONCASSEURS et MOU- LINS AVEC APLATISSEUR, sur de- mande.

L'Institut dentaire national

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse) - NANTES

Sa Situation

Etant données les nombreuses de- mandes, l'Administration de l'Institut Dentaire National a jugé opportun de donner au public quelques précisions concernant son adresse exacte.

Dans l'esprit de la plupart des gens, il y a confusion entre la place de la Bourse et la place du Commerce.

Quoique à proximité, ces deux places très différentes sont séparées l'une de l'autre par le monument de la Bourse.

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL se trouve 23, place de la Bourse.

La place de la Bourse se caractérise facilement par le petit jardin (square) très en vue que l'on y trouve. Cette place est limitée dans ses extrémités d'une part par le bâtiment de la Bourse et d'autre part par la rue Jean- Jacques-Rousseau.

L'immeuble du 23, visiblement d'im- portance, faisant face à la place, est délimité d'un côté par le monument de la Bourse et de l'autre par la rue de la Fosse.

Pour accéder à l'INSTITUT DEN- TAIRE NATIONAL, il suffit d'emprun- ter le porche au centre du dit immeu- ble et de monter le large escalier mon- tant à destination.

D'ailleurs, au-dessus de la Pharma- cie, une immense pancarte extérieure fait figurer en toutes lettres : INSTI- TUT DENTAIRE NATIONAL.

Après ces explications, jugées d'utili- té, nous rappelons au public les ta- rifs officiels pratiqués à l'Institut Dentaire National.

SOINS

Extraction, la première... 8 fr. »
les autres... 4 fr. »
Plombage... 12 fr. »
Traitement racine... 12 fr. »

PROTHESE

Dentier à la dent... 16 fr. 65

EXEMPLE

Dentier 10 dents 2 crochets et une base... 203 fr. 15

Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base... 499 fr. 50

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL NANTES

Le Poids du Fumier

Il suffit de mesurer la longueur, la largeur et la hauteur du tas. Les trois chiffres obtenus donneront par la multiplication, le cubage.

Or, le poids d'un mètre cube de fumier est le suivant :

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 4 Décembre 1933

ANIMAUX	Arrivages	Ventes	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	4.201	4.000	6 80	5 20	3 90	7 40	4 08	2 85	1 95	4 58
Vaches.....	2.740	2.600	6 70	4 70	3 76	7 40	4 02	2 58	1 85	4 92
Taureaux.....	500	480	5 30	4 50	4 00	5 80	3 18	2 47	2 00	3 60
Veaux.....	2.007	1.800	8 90	6 70	5 00	10 20	5 35	3 80	2 75	6 42
Moutons.....	12.501	12.000	15 20	10 20	8 20	16 60	7 60	4 80	3 60	8 30
Porcs.....	1.841	1.841	8 42	8 14	6 14	9 00	5 90	5 70	4 30	6 30

Du Jeudi 7 Décembre 1933

ANIMAUX	Arrivages	Ventes	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.578	1.400	6 90	5 20	3 90	7 50	4 15	2 85	1 95	4 65
Vaches.....	1.368	1.300	6 80	4 70	3 70	7 80	4 08	2 58	1 85	5 00
Taureaux.....	200	190	5 40	4 50	4 00	5 90	3 25	2 47	2 00	3 65
Veaux.....	1.596	1.400	9 20	7 00	5 30	10 50	5 52	4 00	2 90	6 30
Moutons.....	6.240	6.100	15 40	10 40	8 40	16 90	7 70	4 88	3 70	8 45
Porcs.....	1.784	1.784	8 42	8 14	6 14	9 00	5 90	5 70	4 30	6 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 7.431. — Maine-et-Loire, 145; Sarthe, 365; Mayenne, 310; Loire-Inférieure, 195; Indre, 30; Deux-Sèvres, 65; Vienne, 25; Vendée, 185.
VEAUX : 2.007. — Maine-et-Loire, 85; Sarthe, 420; Loire-Inférieure, 35; MOUTONS : 12.651. — Sarthe, 284; Loire-Inférieure, 255; Afrique, 90; étrangers, 517.
PORCS : 1.841. — Maine-et-Loire, 290; Sarthe, 315; Loire-Inférieure, 260; Indre-et-Loire, 100; Deux-Sèvres, 30; Vendée, 40.

Association Générale des Producteurs de Viande

BETAIL DE BOUCHERIE

Marché de Paris — La Villette

Comme, tous les ans, le mois de novembre a été caractérisé par des arrivages importants provoqués par le déchargement des herbages. La consommation, par contre, est restée sur place par suite du temps pluvieux et un peu lourd pour la saison. Il en est résulté sur tout le marché un encombrement rare dont le chiffre exceptionnellement élevé des réserves vivantes aux abattoirs avant chaque marché rend bien compte. Plusieurs fois le chiffre de 2.000 a été atteint et même dépassé pour le gros bétail. Le nombre de 6.000, supérieur à celui des animaux mis en vente le même jour, a été atteint pour les moutons.

Dans l'ensemble, dans tous les compartiments, maintien difficile des cours au début du mois sauf pour les porcs qui, à cette époque, ont subi une hausse un peu exceptionnelle. Puis tassement général surtout important sur les veaux. Légère reprise en gros bétail, veau et mouton pendant la dernière semaine.

Avec le temps froid actuel cette tendance devrait s'accroître si toutefois les arrivages ne deviennent pas trop élevés.

En porc, cours stationnaires, tendance calme.

LA SITUATION

Rien à signaler du côté de l'offre extérieure qui reste sans effet bien appréciable sur notre marché.

A l'intérieur au contraire les arrivages ont été abondants et comme d'autre part la demande a été très déficiente pendant la première quinzaine du mois par suite du temps un peu lourd et pluvieux, le marché a été littéralement embouteillé pendant plus d'une semaine.

Depuis huit jours, le retour du froid, a ramené une situation plus normale et les cours en général accusent une tendance meilleure.

Le mouvement de reprise en mouton semble devoir s'accroître fermement. En gros bétail et veau les arrivages excessifs au dernier marché ont amené un nouveau recul particulièrement sensible sur les veaux. Mais c'est là un marché un peu exceptionnel, qui nous l'espérons, avec des envois plus prudents, n'amènera qu'une perturbation passagère.

Le marché des porcs demeure calme.

LA PROPHYLAXIE

DE LA TUBERCULOSE DES BOVINES

Nous avons donné dans notre bulletin les grandes lignes de la loi votée par le Parlement et promulguée le 7 juillet, relative à la prophylaxie de la tuberculose bovine.

Certaines dispositions de la loi sont entrées immédiatement en vigueur.

D'autres nécessitent auparavant des textes complémentaires.

Par une lettre récente, le Ministre de l'Agriculture a fait savoir que le nécessaire est fait pour que ces textes paraissent le plus tôt possible.

Le Comité consultatif des Epizooties a réparti le travail en quatre commissions, et les textes préparés vont être très prochainement discutés et soumis à la signature du Président de la République.

Le règlement d'administration publique n'est pas encore élaboré entièrement et la commission compétente en a encore pour plusieurs semaines, après quoi le Comité des Epizooties en sera saisi, puis le texte, contresigné par les Ministres des Finances et du Budget, ira devant le Conseil d'Etat.

On espère que la loi pourra entrer intégralement en vigueur en 1934, à condition que le Parlement ratifie l'octroi des crédits nécessaires, incorporés au budget de 1934.

LE TRANSPORT DES ANIMAUX PAR WAGONS COMPLETS

Le Journal Officiel a publié, au sujet de la fourniture des wagons pour le transport des animaux au tarif spécial, les précisions suivantes :

« Si le chemin de fer ne peut fournir un wagon d'une superficie au moins égale à celle du wagon demandé, et si l'expéditeur accepte un wagon d'une superficie inférieure, la taxe est calculée d'après la superficie du wagon fourni. »

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 12 décembre. — Boussay, Le Loroux-Bottreau, Derval, Saint-Sulpice-des-Landes.

Mercredi 13. — Saint-Philbert-de-Grandlieu, Châteaubriant, Saint-Mars-la-Jaille.

Jeudi 14. — Aigrefeuille, Ancenis, Missillac, La Chapelle-sur-Erdre, La Chevallerais, Fay, Puceul.

Vendredi 15. — Nort-sur-Erdre, Cordemais.

Samedi 16. — Issé, Vay.

La Vie Syndicale

Cartes Syndicales pour 1934

Nous venons d'établir les nouvelles cartes syndicales pour 1934. Ces cartes sont de couleur bleue. Elles donnent droit à des remises spéciales dans différentes Maisons de Commerce.

Tous nos adhérents doivent recevoir leur carte nominative en échange de la cotisation annuelle de 10 fr.

Comme l'an dernier, les cartes syndicales seront toutes présentées PAR LA POSTE. Nous en commencerons le recouvrement dès les premiers jours de décembre et prions nos adhérents de leur réserver bon accueil.

Nous les en remercions par avance.

La Chapelle-sur-Erdre

Dimanche 10 décembre, à 9 heures du matin, à l'issue de la messe, Salle du Patronage, Assemblée générale des membres de la Section Agricole. Causerie par M. R. Faivre. Questions importantes. TOUS LES ADHÉRENTS de La Chapelle-sur-Erdre sont instamment priés d'y assister.

Société Mutuelle Agricole

Lundi 11 décembre, à 14 h. 30, au siège de la Société, 2, rue Scribe, Nantes. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle.

Ordre du jour

Lecture et approbation des comptes pour l'exercice du 1^{er} juillet 1932 au 1^{er} juillet 1933. — Application de la loi sur les assurances sociales. — Fonctionnement de la Société ; situation morale et financière.

Mutuelles Grêle

Les cultivateurs désireux de s'assurer contre la grêle ou de créer dans leur commune une Mutuelle Grêle sont priés de s'adresser, au plus tôt, à M. R. Faivre, Service Mutualité, au Syndicat des Agriculteurs, 2, rue Scribe, Nantes.

Syndicat des Planteurs de Tabac de la Loire-Inférieure

A la suite de l'Assemblée de dimanche dernier, à Saint-Julien-de-Concelles, M. TETEDOIE a été nommé président d'honneur des Planteurs de Tabac, et M. JOSEPH HIVER, président.

La fraction du Bureau qui était renouvelable a été élue à l'unanimité.

AUX PLANTEURS DE TABAC. Dans l'article paru dans notre dernier Bulletin, sous le titre « Culture du Tabac », nous indiquions que les feuilles triées devaient être mises en manques de 50 feuilles.

Or, les nouvelles instructions de l'Administration prescrivent de ne manquer que par 25 feuilles (24 feuilles et la 25^e formant lien).

Nous engageons vivement les Planteurs à hâter leurs travaux de triage et de manœuvre, les livraisons devant avoir lieu dès le début de janvier.

Laiterie Coopérative de Blain

Le Conseil d'Administration de la Laiterie Coopérative de Blain a, dans sa séance du 3 décembre, fixé à 0 fr. 90 le prix du litre de lait pour le mois de novembre.

Le Conseil d'Administration.

Tous les jours de nombreuses lettres portent à nos Adhérents nos avis, nos conseils, nos renseignements sur les questions les plus variées qu'ils nous soumettent.

Faites comme eux.

En toutes circonstances, consultez-nous.

Nous vous répondrons par retour du courrier.

MALADES POURQUOI SOUFFRIR ?

L'Octozone

NOUVEAU GAZ RADIOACTIF donne des merveilleux résultats même dans les cas les plus rebelles

Albumine, arthritisme, blennorragie, constipation, dépression nerveuse, diabète, eczéma, entérite, furonculose, hypertension, métrite, paralysie, plaies, prostatite, psoriasis, panaris, rhumatismes, sciatique, ulcères variqueux.

Consultations tous les jours, sauf lundi, par médecin spécialisé, au

CENTRE DE TRAITEMENTS par OCTOZONE

Nantes, 18, rue Lafayette, téléph. 147.63

Notice sur demande.

Le Marché des Vins

En TOURAINE, dans les crus réputés du Chinonais et de la région de Bourgueil, près des deux tiers de la récolte ont déjà trouvé preneurs, à des prix variant de 500 à 800 francs.

On pouvait récemment trouver encore quelques bon celliers à 600 francs, mais ils deviennent rares. Certains propriétaires demandent, pour leurs cuvées les mieux réussies, jusqu'à 1.000 francs de la pièce. Les bons Chinois se cotent entre 600 et 1.000 francs, et la petite quantité récoltée fait que l'on tient ferme les prix demandés.

En CHARENTES, les premiers moûts récoltés ont causé une déflation au point de vue de la densité. On s'attendait à des degrés très élevés de 11, 12 et peut-être 13. On trouvait des densités correspondantes à 7, 8 et 9 degrés d'alcool.

Une caractéristique des vins de 1933 est une acidité très au-dessous de ce qu'elle a l'habitude d'être dans les Charentes. Circonstance favorable pour la qualité de ces vins, le commerce ayant fait d'assez importants achats dès le début de la campagne.

En GIRONDE, la quantité ne sera pas supérieure à celle de 1932. En revanche, la qualité est très bonne, surtout dans les vignobles où on a attendu la parfaite maturité. Les prix se sont relevés comme partout et on a beaucoup acheté de vins de 1932, tout le reste maintenant de faibles quantités. Les 1933 ont donné lieu à un certain courant d'affaires qui permet d'espérer une réalisation facile de la récolte.

En LANGUEDOC on signale une forte recrudescence d'achats de vins de la dernière récolte par des maisons de Paris, du Centre et de l'Est.

Certains achats ont été importants : jusqu'à 100.000 hectos pour une seule Société, au prix de 40 fr. 50 le degré, le vin titrant en moyenne 9 degrés. Autrefois, il y aurait eu une hausse sensible à la suite de ces achats massifs. Cette année, les prix se sont raffermis, et c'est tout, les vendeurs ayant été nombreux à solliciter les courtiers. On arrivera aux prix de 12 francs le degré pour les vins supérieurs, si les viticulteurs du Midi savent ou peuvent attendre sans solliciter le commerce et si les vins avariés sont dirigés vers la chaudière.

En BEAUJOLAIS la récolte 1933 est nettement déficitaire ; la production ne dépasse guère 25 hectolitres à l'hectare. Par contre la qualité est exceptionnelle. Les vins nouveaux sont caractérisés par leur degré d'alcool (14 à 14¹), leur finesse, leur bouquet, leur belle couleur, leur acidité suffisante, leur richesse saccharine. Le commerce s'empare des années supérieures. On vend couramment de 600 à 1.000 francs et plus la pièce de 216 litres.

En MOSELLE, les cépages qui ont le moins souffert de la gelée du 23 avril et qui ont donné le meilleur rendement sont les Auxerrois blancs et gris. Si la quantité est faible (environ 20 hectol. à l'hectare), la qualité est bonne ; les moûts accusent en moyenne 11° d'alcool. Les claires, au pressurage, ont trouvé amateurs à 340 francs l'hectolitre, prix inconnu depuis l'armistice.

LA REVISION DES BAUX A FERME

QUEL PRIX LE FERMIER DOIT-IL PAYER A SON PROPRIÉTAIRE JUSQU'A SA SORTIE DANS LE CAS OU LE BAIL EST RESILIÉ ?

On sait que la loi du 8 avril 1933 sur la révision des baux à ferme, autorise le propriétaire et le fermier à résilier le bail si le prix fixé par le Président du Tribunal n'est pas accepté par l'un ou l'autre ; dans ce cas, la résiliation ne produit effet qu'à la fin d'une période de deux années outre l'année en cours.

Cette période peut être étendue à cinq années s'il y a des pépinières sur l'exploitation ; elle peut être également réduite à une année si le fermier en fait la demande.

La question qui se pose est la suivante :

Dans le cas où conformément à la loi le prix n'a pas été accepté par l'une des deux parties qui demandent la résiliation, quel est le fermage dû ?

Est-ce l'ancien fermage, c'est-à-dire celui qui était porté au bail, est-ce au contraire le nouveau, c'est-à-dire celui qui a été fixé par le Président du Tribunal ?

La question a donné lieu à des décisions diverses qui créent un trouble dans les relations entre propriétaires et fermiers.

Les uns et les autres ne demandent qu'à se conformer à la loi, mais comme la loi est douteuse, ils sont naturellement portés à l'interpréter chacun dans le sens qui leur est favorable.

Il semble cependant que la question serait désormais tranchée.

Dans une longue étude qui paraît à la Revue Critique de Législation et de Jurisprudence, M. Salleron, rédacteur en chef de la Revue des Agriculteurs de France examine la question en détail en faisant la critique interne du texte de la loi et en examinant, à l'aide des travaux préparatoires, la volonté du législateur.

Il conclut de la manière la plus formelle dans les termes suivants :

« Incontestablement, c'est le nouveau prix que le fermier doit payer jusqu'à sa sortie dans le cas où la résiliation du bail est prononcée en vertu de l'article 3 ».

La question paraît donc désormais bien tranchée.

Au surplus, des propositions de loi ont été déposées pour interpréter dans ce même sens la loi du 8 avril 1933.

La Chambre a déjà exprimé un vote en ce sens ; voilà donc un point sur lequel toute contestation doit être désormais bannie entre propriétaire et fermier ; ce qui est regrettable, c'est qu'une loi mal rédigée ait pu donner lieu à de telles contestations.

Un Propriétaire peut-il, sans permis, chasser dans son enclos ?

La réponse à cette question est donnée, de façon très claire, par l'article 2 de la loi du 1^{er} mai 1924 sur la chasse. Il est ainsi conçu :

« Art. 2. — Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourée d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de l'homme et celui du gibier à poils. »

Remarquons que ce droit de chasse ne paraît pas être reconnu au propriétaire d'une maisonnette située dans un jardin, mais qui ne serait qu'un pied-à-terre ne servant pas habituellement d'habitation.

POUR SORTIR DE CETTE CRISE, TOUJOURS PLUS MENAÇANTE UNISSONS-NOUS ; DECIDÉ LES HÉSITANTS A NOUS SUIVRE.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

159. — VIGNOBLES ET PEPI- NIERES des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés : Seibel blanc 4986, 5409, 10868 ; Couderc 137 ; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 8745, 8916, 11803, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

174. — A vendre, beaux PLANTS DE VIGNE greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépinieriste, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

175. — VIGNOBLES en production et pépinières de Muscadet, Pinot et Colombar, greffons sélectionnés à vendre ; Hybrides Seibel Blanc 4986 et autres rouges 4643, 5455, Bacos blancs et rouges, Noah, Othello, Bertille 450. Très beaux plants racinés et bien poussés, en grande quantité, authenticité garantie. S'adresser à Meneux, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

176. — Souscription aux plants greffés et hybrides racinés pour l'automne 1934.

183. — A vendre : PLANTS DE VIGNES racinés hybrides producteurs directs des meilleures variétés, en plants extras :

Blancs : Seibel 880, 4986, 5061, 5279, 5409, 6468, Baco 22A, Bertille Leyve 450.

Rouges : Seibel 4643 (Le Roi des Noirs), 5437, 5455, 5487, Bertille Leyve 2862 (Le Commandant), Baco 1 et Gaillard 2.

Greffés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Seibel 5455 et 8745. Authenticité garantie à 100 %. Notice descriptive et prix-courants sur demande. S'adresser à A. Auneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

191. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert Maurice, à Sainte-Luce.

203. — PEPINIERES J. Foulon- neau, Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire), offrent plants de vigne greffés et hybrides toutes variétés, bois pour preffage, 10 pom- miers, tige 2 mètres, 0 m. 10 et 0 m. 12 de tour, 165 fr.; 0 m. 08 à 0 m. 10, 120 fr.; 10 poiriers basse tige variés, 50 fr.; le tout franco toutes gares. Prix-courants franco.

211. — Les plus importantes PE- PINIERES de toutes variétés de vignes. Prix-courants franco sur demande. Lemerle, le Lion-d'Or, Nantes.

213. — A vendre PLANTS DE VIGNES greffés, Gros Lot de Cinquante, Seibel 5455 et gros-plants. Producteurs directs racinés extra : Seibel 5455, 4643, 4986, 156, 880 ; Baco rouge et blanc, Gaillard, Othello, Noah, etc.; boutures toutes variétés. Prix-courant franco sur demande. F. Chesneau, horticulteur-pépinieriste, La Bernerie.

214. — A louer pour la Toussaint prochaine, une PETITE FERME de 4 à 5 hectares environ, terres, prés, vignes, à proximité de Nantes. S'adresser à M. Pineau Pierre, à Praud, Rezé (L.-I.).

217. — A vendre TORPEDO COM- MERCIALE Renault 11 CV, modèle 1928, bon état. S'adresser à M. Colineau Donatien, maraîcher au Gohard, Doulon (L.-I.).

218. — A louer à prix d'argent, une FERME de 16 hectares, commune de Haute-Goulaine ; terres, vigne, marais. Libre à la Toussaint 1934. Peut se partager en deux fermes. S'adresser au Syndicat.

219. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés, des meilleures variétés ; Seibel blanc 5409, 4986 ;

Seibel rouge 5455, 4643 ; Baco rouge ; Boiziau. Pour visiter les pépinières et goûter les vins, s'adresser à Pierre Brethé, à La Planché (L.-I.), 220. — Middle White Yorkshire. A vendre REPRODUCTEURS tous âges élevés en plein air toute l'année ; JEUNES TRUIES de quatre mois ; TRUIES pleines. S'adresser Elevage de la Julienne, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-I.). Visible sur rendez-vous. Téléphone 49. Tarif franco sur demande.

221. — A vendre, un CAMION JARDINIER, un TOMBEREAU très bon état ; un CAMION PLATEAU avec ridelles et fourrages, état neuf ; HARNAIS pour tombeur et camion. S'adresser chez Collier, jardinier, à Beantour, Vertou.

DEMANDES

144. — JEUNE MENAGE 23-24 ans demande place, mari jardinier-vigneron ; femme à tout faire. S'adresser au Syndicat.

148. — MENAGE, mari jardinier, femme cuisinière, est demandé pour campagne près Nantes. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

150. — On demande MENAGE VIGNERON pour faire 2 hectares de vigne à moitié fruit. On donnerait 1/2 hectare de terre, logement et pressoir, etc. S'adresser au Syndicat.

151. — MENAGE, deux enfants, demande place jardinier-vigneron, homme sachant conduire, femme basse-cour. S'adresser au Syndicat.

Traitement des Arbres fruitiers

Notre Syndicat peut fournir à nos adhérents tous produits pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers : Huiles d'Anthraxènes pures. Huiles anthracéniques spéciales. Arbo Formoline. Volck. Elmolols S2T2. Ivermol, etc.

Sulfate de Cuivre

Sulfate français..... 132 fr. — anglais..... 137 fr. Les 100 kilos départ Nantes. Par grosses quantités, nous consulter.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

LES BONNES RELATIONS

</

Prix-Courant

(Voir notre dernier Bulletin)



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 7 décembre.

Farine de froment... 168
Blé d'après la nouvelle loi... 119 50
Avoines grises ou noires... 54
Sarrasin Bretagne... 34
Sarrasin Loire-Inférieure... 35
Orge indigène... 87
Orge Maroc... 58
Son bonne fabrication... 56

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 1^{er} décembre

VEAUX : 546. — Le kilo sur pied : 1,25 à 1,75. Tous les kilos payables et hors ville.
BOEUF : 13. — Le demi-kilo : De 1^{re} qualité 3 à 3,50; 2^e qual., 2 à 2,50; 3^e qual., 1 à 1,50. — Derrière : 1^{re} qualité, 3,25 à 3,75; 2^e qual., 1,25 à 2,75; 3^e qual., 1,25 à 1,75.
Ces cours sont les prix pratiqués par les chevillards en viande rentrée.

MOUTONS : 271. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,50 à 7,50; 2^e qualité, 5,50 à 6,50.

AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 546. — Le kilo sur pied : 3 à 4,50.

BOEUF. — Le demi-kilo : De 1^{re} qualité, 2,50 à 3 fr.; 2^e qualité, 1,50 à 2,50; 3^e qualité, sans cours. — Derrière : 1^{re} qualité, 2,25 à 3,25; 2^e qualité, 1,25 à 2,25; 3^e qualité, sans cours.

MOUTONS. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,50; 2^e qualité, 5,50; 3^e qualité, 4,50.

Vente mauvaise sur toutes catégories.

Il est à observer que ces prix s'entendent hors ville, frais de marché, perte de kilo à déduire : 0,55.

Donc moyenne : 3 fr. 20.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes... 185 à 190
Paille d'orge en bottes... 180 à 185
Paille d'avoine en bottes... 185 à 190
Foin, les 500 kilos... 140 à 170

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 6 décembre.

Artichauts, les 12, 18 fr. — Betteraves, la douzaine, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 60. — Céleri rave, les six, 6 fr. — Céleri blanc, les six, 6 fr. — Choux pommés, la pièce, 0 fr. 75. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50 à 3 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Escaroles, les 12, 2 fr. 50. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20,

6 fr. — Maché, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 3 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50 à 3 fr. 50. — Poireaux, le kilo, 5 fr. — Poires, le kilo, 3 fr. — Radis, les 12, 6 fr. — Salades, le bouquet, 2 fr. — Scorsonères, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 35.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, 6 décembre.

POMMES DE TERRE. — Demande assez active pour certaines variétés, notamment l'Herstling.

Les expéditions sont un peu gênées par le froid.

Prix aux 100 kilos, wagons départ, marchandise nue :

Herstling, Paris, Loiret et Nord, 35; Mayette de Bretagne, 20; Saucisse rouge de Bretagne, grosses tréces de 25 à 30, toutes venant de 23 à 24; Loiret, 35; Pailon 34 à 35; Cresson 33 à 34; Florent Bretagne, 23 à 24; Bretagne, 23; Fin-de-Sicile Bretagne, 23 à 25; King-Edward Bretagne, 22 à 23; Etoile-du-Nord Loiret, 24; Early Sarthe, 33 à 34; Tournaine, 35 à 36; Bretagne, 28 à 29; Jaune ronde de Bretagne, 22 à 23; Sarthe et Loiret, 24 à 25; Cresson, 23; Parisienne du Loiret, 33; Rosa Loiret-Cher, 46 à 47; Loiret, 47 à 48; Côtes-du-Nord, 38 à 39; Montblanc, 47 à 38; Marnes, 50 à 53; Ardennes et Meuse, 49 à 50; Royale Orléans, 50; Beauvais Sarthe et Bretagne, 21 à 22; Royal-Kidney Loiret, 24 à 25; Marnes, 23 à 24; Maerker Bretagne, 21 à 22; Grosse blanche et bleue, 17 à 18; Wohlmann Seine-et-Oise, 23 à 24; Idéal Nord, 24.

CAROTTES. — Hausse générale de 5 francs. Prix aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, Poitou, 45; Nord, 42; Luc, 45 à 50; Yonne, 50; Meaux, 60; Loiret, 50.

NAVETS. — Marché très soutenu

entre 85 et 45. Les 100 kilos, départ, toutes provenances.

OIGNONS. — Cours sensiblement

raffermis. Les 100 kilos wagons départ, marchandise logée : Auxonne, Le Poulignen, 80; Verberie, 105; Roscoff, 60; Alsace, 85; Saint-Brieuc, 65 à 70; Charleval, 30; Poitou et Mayé, 90; La Rère, 100; Luc, 80; Syrie, 53 à 54 (quai Marseille).

PAILLES ET FOURRAGES

Marché libre.

On cote par balles pressées haute densité aux 100 kilos départ : Centre, Ouest-Nord-Est :

Paille de blé, 7 à 7,50; d'avoine, 7 à 7,50; d'orge ou escourgeons, 6 à 6,50. Foin, 32 à 33; Luzerne, 35 à 40; Trèfle, 29 à 31.

LEÇUMES SECS

Très bonne demande pour les haricots, de pays, mais que les haricots étrangers ont peu varié.

On cote aux 100 kilos départ :

Lingots Nord, 305; Vendée, 260; Bourgogne, 190; Landes, 230. Placé-lets Nord, 210; Côtes Landes, 170. Plats Midi nature, 200; gros 230; extras, 260. Chevières Arpajon, 510 à 520 pour l'extra, mais 450 à 480 pour la marchandise plus commune. Pois ronds Nord, 135; décortiqués, 205. Lentilles vertes du Puy, 320.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, la barrique, suivant qualité et origine... 550 à 650

Gros-plant nouveau, la barrique... 225 à 300

Sablots nouveaux... 250 à 325

Onthellos nouveaux... 225 à 275

Nathos nouveau, la barrique... 150 à 200

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beuf, 1^{re} catégorie, 6 à 9 fr.; 2^e cat., 3 fr. à 3,25; 3^e cat., 0,50 à 2,50.

Veau, 1^{re} catégorie, 5,50 à 9 fr.; 2^e cat., 5 fr.; 3^e cat., 3,50 à 4,50.

Mouton, 1^{re} catégorie, 9 fr.; 2^e cat., 8 à 8,50; 3^e cat., 4,50.

Porc, 6 à 8 fr.

Beurre, 8 à 9 fr. 50

Œufs, la douzaine : 10 à 11 fr.

Lapins, 5,50 à 6 fr.

Poulets, 6 à 6,50.

NANTES (Place Viarmes)

Les cours suivants ont été pratiqués :

Chevaux... 1000 à 3000 fr.

Poulains... 600 à 2000 fr.

Vaches... 700 à 2000 fr.

Taureaux... 600 à 1400 fr.

Genisses... 500 à 900 fr.

Nourris... 800 à 350 fr.

Porcs de lait... 110 à 200 fr.

ANCIENS

Poulets, le demi-kilo, 3,50 à 4 fr.; le demi-kilo, 2,50 à 3 fr.; oies, le demi-kilo, 3 fr.; pigeons, la paire, 10 à 12 fr.; beurre, le demi-kilo, 8 à 8,50; œufs, la douzaine, 9 à 9,50; veau, le demi-kilo, 4 à 5 fr.; porc, le demi-kilo, 5,50 à 5,60; porcelets, 150 à 200 fr.

CANDÉ, 4 décembre.

Poules, la couple, 24-38 fr.; poulets, la couple, 18-24 fr.; canards, la couple, 18-24 fr.; oies grasses, le kilo, de 5,75 à 6 fr.; lapins, la pièce, 10 à 14 fr.; pigeons, la couple, 9 à 10 fr.

Œufs, la douzaine, 9 à 9,50; beurre, la livre, 7,50 à 8,50.

Porcs gras, le kilo, 5,50 à 6 fr. Porcs maigres, la pièce, 300 à 400 fr. Porcillons, la pièce, 120 à 150 fr.

Bovins amants, 300. Moutons amants, 50. Poulains amants, 15.

CHATEAUBRIANT, 6 décembre.

Blé, 119,50; avoines grises et noires, 65 fr.; blé noir, 75 fr.; orge, 70 fr.; farine première qualité, 168 à 172 fr.; sons, 60 à 70 fr.

Foin, 250 fr. les 500 kilos; paille de froment, 110 à 115 fr.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros, 15 fr., au détail 17 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 8,75 à 9 fr.

Volailles, la couple : poules, 23 à 25 fr.; poulets de grain, 20 à 25 fr.; vieux poulets, gros 25 à 30 fr., moyens 18 à 20 fr., petits 16 à 20 fr.; poulets vivants au poids, le demi-kilo, 4,50 à 5 fr.; canards, la pièce, 11 à 15 fr.; oies, la pièce, 25 à 28 fr.; pigeons, la couple, 8 à 11 fr.; lapins, la pièce, 10 à 14 fr.; au poids, le demi-kilo, 2,50 à 3 fr.

Lièvres, 18 à 25 fr.; levrauts, 10 à 15 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; perdrix, 7 à 8 fr.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2,50 à 3 fr.; bœufs de travail, la paire, 2,500 à 4,000 fr.; vaches grasses, le kilo sur pied, 2 à 2,50; vaches laitières, 1,500 à 2,000 fr.; taureaux, le kilo sur pied, 2,50 à 2,70; veaux, le kilo sur pied, 3,50 à 3,60; genisses, 900 à 1,200 fr.; genisses, le kilo sur pied, 3 à 3,25; montons et agneaux sur pied, le kilo, 4,50 à 5 fr.

Porcs de lait, 110 à 150 fr.; porcs maigres, 250 à 350 fr.; porcs gras sur pied, le kilo, 5,25 à 5,30; porcelets de trois mois, 200 à 250 fr. (suivant taille et espèces).

Chevaux de travail, de 2,800 à 3,500 fr.; chevaux de boucherie, 400 à 1,000 fr.; bons poulains, 800 à 1,200 fr.; les autres, de 500 à 800 fr.

NOZAY, 4 décembre.

Farine de froment, 172 à 173 fr.; farine de sarrasin, 170 à 172 fr.; blé,

119,50; seigle, 60 à 61 fr.; orge de mouture, 60 à 61 fr.; avoine, 55 à 56 fr.; sarrasin, 75 à 76 fr.

Cidre, la barrique de 230 litres, 110 à 120 fr., droits de circulation en sus.

Foin de bonne qualité, 160 à 165 fr.; paille pressée, 95 à 100 fr.; aux 500 kilos (paille vivante) :

Lièvres, 18 à 25 fr.; levrauts, 10 à 15 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; perdrix, 7 à 8 fr.; pigeons ramiers, 5 à 6 fr.; bécasses, 8 à 9 fr.

Beufs, le kilo sur pied, 2,50 à 2,90; vache, 1,80 à 2,40; veau, 3 à 3,25; mouton, 1,75 à 5 fr.; porcs gras, 5,80 à 5,40.

Porcelets de six à huit semaines, 150 à 180 fr.; de deux à trois mois, 190 à 240 fr.; grands courants de trois à quatre mois, 250 à 310 fr.; jeunes truies adultes, 280 à 350 fr.

PAIMBOEUF

Poulets, la couple, gros 28 à 32 fr., moyens 22 à 25 fr., petits 15 à 20 fr.; lapins, 10 à 15 fr.

Beurre au détail, le kilo, 13 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 11 à 12 fr.

CLISSON

Blé, 121 fr.; farine, 174 à 173 fr.; avoine, 70 fr.; blé noir, 90 fr.

Foin, les 500 kilos, 270 fr.; paille, 100 fr.

Poulets, la couple, gros 32 à 36 fr., moyens 26 à 31 fr., petits 20 à 25 fr.; lapins, la pièce, 8 à 15 fr.; œufs, la douzaine, 9,50 à 9,75; beurre, le demi-kilo, 7,50 à 8,25.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2,25 à 2,35; bœufs de travail, la paire, 3,000 à 5,000 fr.; vaches grasses, 2 à 3 fr.; vaches laitières, 1,000 à 2,500 fr.; veaux, le kilo, 4 à 5 fr.; porcs, 5,60 à 5,90; porcs de lait, 150 à 200 fr.

Le Gérant : R. FAIVRE.

"BERNARD-MOTEURS"

"C.L. CONORD"

SURESNES (Seine)

A BRAS
1 HEURE
Perte de temps donc... d'argent.

AU MOTEUR
8 MINUTES
Gain de temps donc... d'argent.

CE JOURNAL EST LE MEILLEUR INFORMÉ ET LE PLUS VIVANT DES HEBDOMADAIRES AGRICOLES. REPANDEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Pépinières Américaines

DE L'OUEST

Etablissements Viticoles

Eugène GIRAULT

Pépiniériste Viticulteur

JAUNAY-CLAN (Vienne)

Tél. 3 75

Expositions Nationales

Tours, Paris

1^{er} Prix, Médailles d'Or H. Conc., M. du Jury

60 hectares Vignobles et Pépinières

Plants greffés des meilleures variétés - Reproducteurs directs recommandés

Vastes Champs de Puits Mères

Champs d'Expériences

Authentiques Sélections locales

C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos meilleures Sélection

Agents sérieux acceptés

Plus de Chevaux pousseurs

Généralisation rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bellwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 81,50 franco.

Dés avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT

Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèques postal 45782, Bordeaux.

Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

30.000 FR

EN ESPÈCES

déposés chez M. MINGASSON Huissier à Paris

seront distribués aux gagnants de ce GRAND CONCOURS

Les 18 clés ci-contre à première vue se ressemblent toutes. Une seule l'est, celle qui ouvre le cadenas est différente de toutes les autres. Trouvez-la... et gagnez notre Grand Prix de 20.000 FR

Ce concours est absolument gratuit

Cherchez patiemment, comparez bien les clés entre elles et vous trouverez la bonne.

Les 20.000 francs seront gagnés par un des participants de ce concours.

POURQUOI PAS VOUS ?

Vous n'avez rien à perdre et tout à gagner, car chaque participant qualifié sera récompensé.

Ecrivez-nous de suite, une prime de 1000 frs sera adressée par mandat-poste au premier concurrent qui se qualifiera avant le 20 Décembre 1933.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES NOUVEAUTÉS DE PARIS

3, rue Bleue, Service 131 - Paris (IX)

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES

PAR LES PRODUITS GATÉ

EXTRA N° 1 GALICHÈRE - S.T.O.

PLAQUES ONDULEES

Éternit

Rue de la Fontaine PROUVY-THIANT (Nord)

RIZ!

Par son prix et sa très haute valeur nutritive, l'aliment économique par excellence, profitable à tous vos animaux sans exception, c'est le RIZ!

Ecrire au Bureau de Propagande, 62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

RELIGIEUSE

Donne secret pour guérir Piquet et Ulcère Hépatocystique, Maladies NÉPHRÉTIQUES

EN FAISANT VOS ACHATS, ALLEZ DEJUNER AU PETIT VATEL RESTAURANT, 6, Rue des Chapelliers, NANTES (près Decré et Place Piliot) Son Repas à 9 francs. Vin et Café compris Cuisine Bourgeoise

PÉPINIÈRES J. BECIGNEUL

48, rue des Hauts-Pavés - NANTES Téléphone 110-74

Tous ARBRES et ARBUSTES Catalogue franco sur demande

ELEVEURS

ASSUREZ vos troupeaux contre la MORTALITÉ

LA DOUVE tue des milliers de Moutons, Veaux, Génisses

TRAITEMENT PRÉVENTIF et CURATIF GARANTI par LE FILIDOUVE

SEUL REMÈDE assurant d'une façon certaine et sans accident la guérison absolue de tout sujet traité.

Le PLUS SIMPLE, parce que livré en capsules faciles à absorber.

Le PLUS ÉCONOMIQUE, parce que sa composition d'acide filicique pur est reconnue six fois plus active que l'extraît éthéré de fougère mâle.

REMÈDE dont l'efficacité est tellement reconnue aujourd'hui qu'il est employé dans la FRANCE ENTIÈRE et les COLONIES.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES

3, Rue Barbagnère, PARIS (19^e)

Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES OVIDÉS ET BOVIDÉS CONTRE LA DOUVE

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

8 _____

Département : _____

RHUM ST-BART

46 Degrés

Grand arôme Vieux Martinique

Le litre (verre en plus)..... 27 Frs.

EN VENTE dans toutes les succursales des DOCKS DE L'OUEST

SCORIES THOMAS

ENGRAIS PHOSPHATÉ ÉCONOMIQUE

PARFAIT POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

TOUJOURS À BASE D'UNE BELLE DÉCOLITE

SOLDES DE FIN D'ANNEE

PRIX IMBATTABLES OCCASIONS UNIQUES

MEUBLES BOËFFARD

8, Rue Mercœur - NANTES